

UNE DU JOUR

Intervention d'experts-comptables au sein du lycée Marguerite Yourcenar

Lors de cette intervention, le lundi 8 février 2021, nous avons rencontré deux experts-comptables et un responsable création et reprise d'entreprise de la CCI qui sont venus afin de répondre à nos questions.

Dans quel secteur y a-t-il le plus de création d'entreprise ?

« La création d'entreprise est influencée en fonction des tendances et notamment des médias. Beaucoup d'épiceries en vrac sont créées actuellement (3 en un mois). Suite à la crise sanitaire actuelle, plusieurs personnes remettent en question le sens de leurs métiers et décident de se lancer afin de devenir leurs propres patrons et de créer leurs propres sources de revenus. Le secteur le plus impacté étant celui du bien-être, suivi du BTP... ».

Quelle est la durée d'une étude de marché ?

« Tout d'abord, nous ne pouvons pas déterminer de durée précise pour chaque projet. Cependant, elle peut-être plus ou moins longue en fonction de l'énergie que vous y consacrerez et du type de projet en question. Néanmoins, il est très important de faire une étude de marché, ce qui permet de commencer un projet plus certain et d'être sûr que le marché est exploitable ».

Avec la crise sanitaire que nous vivons, comment arrivez-vous à gérer des entreprises en difficultés ?

« La situation est très particulière, lorsque les entreprises sont en difficultés, il faut voir comment l'entreprise en est arrivée là. Pour le moment, tout est repoussé, ce qui permet de ne pas trop avoir de casse. Des aides comme le PGE (Prêt, Garanti par l'État) permettent aux entreprises de ne pas subir d'effets négatifs. Cependant, la crise sanitaire a permis à certaines professions de rebondir et de trouver des alternatives qui leur permettent de se sauver économiquement, par exemple le lancement de site internet. En contrepartie, certains clients font plus de chiffre d'affaires qu'avant le Covid-19, tout dépend du domaine d'activité. . ».

Que faites-vous pour accompagner les entrepreneurs dans leur quotidien après la création d'entreprise ?

« Suite à la création d'entreprise, le rôle de l'expert-comptable est de suivre son client et d'éventuellement réguler les erreurs s'ils partent dans un mauvais sens. Des rendez-vous sont réalisés tous les trimestres afin de rassurer les clients. L'accompagnement est le plus important durant les trois premières années car ce sont les années qui sont les plus difficiles et les plus décisives. Que cela soit psychologique ou physique, les premières années pèsent très lourd sur le dos de nos clients, ils s'inquiètent et sont peureux de l'avenir ».